

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX
6 OCTOBRE 2021

Procès-verbal

- Présidence :** Mme Sophie Tritten
- Conseil général :** **47** Conseillers-ères généraux-ales sont présents-es
(selon listes des présences annexées)
- Excusés :** Mme Sarah Corpataux et MM Joseph Arbella et Bernard Eltschinger
- Conseil communal :** M. Fabien Schafer, syndic, M. Yves Rumo, vice-syndic, Mmes Diana Carbonnier et Geneviève Frick, MM Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Julien Gremaud et José Nieva
M. Roger Berset est excusé

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 20 septembre 2021 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 38 du 24 septembre 2021 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un-e membre du Conseil général.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021
2. Crédit d'engagement
 - 2.1 Rossens – extension du centre scolaire – travaux
 - 2.2 Rueyres-st-Laurent – réfection de la Route du Glèbe – crédit d'étude
3. Demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens
4. Proposition selon l'art. 27 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Jacques Frioud représentant le cercle de Rossens demandant la création d'une commission nature et environnement du Conseil général

5. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires pour la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours
6. Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe demandant d'accorder CHF 500.- par personne sous forme de bons auprès d'une compagnie de transport public aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans
7. Informations et communications du Conseil communal
8. Informations et communications du Bureau
9. Divers

M. Fabien Schafer

Le Conseil communal propose de retirer le point 3 « Demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens » de cet ordre du jour conformément à l'information donnée par courriel à l'ensemble des membres du Conseil général.

M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe

Il retire sa proposition, point 6 de l'ordre du jour, il viendra dans les divers avec une nouvelle proposition.

Aucune autre remarque n'est apportée à cet ordre du jour, il est approuvé, à l'unanimité, avec la suppression des points 3 et 6.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2021

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021?

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2021 est approuvé à la majorité évidente.

2. Crédit d'engagement

2.1 Rossens – extension du centre scolaire - travaux

Présentation du dossier par M. Julien Gremaud

« Comme je vous l'avais annoncé il y a quelques mois, me voilà devant vous ce soir afin de requérir de votre part un budget de construction pour le bâtiment B de l'école de Rossens.

Je me permettrai de vous passer les détails de l'élaboration de la politique scolaire et extrascolaire et notamment les deux rapports (de 2017 et de 2019), ceux-ci ayant été résumés dans le message qui vous a été adressé.

Nos écoles sont le ciment de notre société. Elles permettent d'instruire – et parfois aussi d'éduquer – nos enfants. Celles et ceux qui feront l'avenir de notre commune, de notre canton et de notre pays. Celles et ceux qui trouveront les solutions aux défis actuels et futurs. Celles et ceux qui formeront notre société future. Pour ce faire, j'en suis convaincu, il est nécessaire de mettre à leur disposition, et à la disposition de leurs enseignantes et enseignants des outils performants et adaptés. Ce projet de construction est un outil

parfaitement adapté aux besoins des précités, mais il remplit également l'obligation d'une collectivité de montrer l'exemple. Doublement dans ce cas :

- tout d'abord en matière d'exemplarité écologique : les matériaux de construction sont au maximum durables, et si possible en provenance de la région. Par ailleurs, la transformation énergétique du bâtiment permet de consommer quasiment la même énergie qu'auparavant, bien qu'on y ajoute de nombreuses salles de classe et je parle là notamment du chauffage ;
- en matière de performance des outils mis à disposition : le projet prévoit des salles modulables, parfaitement adaptées aux besoins actuels des écoles.

Tout en remplissant ces deux objectifs, le projet ne prévoit pas d'explosion des coûts. En effet, il était important de les contenir au maximum possible afin d'éviter que cette construction grève l'ensemble du budget communal.

Une première remarque m'a été transmise : pourquoi ne pas remplir le toit de panneaux solaires ? En l'état, nous remplissons les conditions légales. De plus, et comme déjà indiqué, le bâtiment est énergétiquement à la pointe. Le projet de construction s'inscrivant dans une planification scolaire plus large, où des montants importants devront être investis, il est nécessaire de ne pas exploser les coûts. Une pondération des intérêts devait être effectuée, et il a été décidé de respecter les minima légaux pour l'instant.

Une seconde m'est également parvenue : pourquoi les deux bâtiments n'ont pas été concernés par une seule procédure ? La réponse est relativement simple : nous avons un premier projet de construction (celui qui vous est présenté ce soir) qui prévoit une adaptation complète d'un bâtiment récent. Le second projet concerne la rénovation d'un bâtiment ancien, donc l'aspect extérieur devra être maintenu et dont le degré d'intervention n'était pas connu à l'époque. Ainsi, une distinction des deux projets a été préférée afin de pouvoir répondre au mieux aux défis diamétralement opposés que présentent ceux-ci. En outre, les travaux seront échelonnés dans le temps.

Revenons maintenant à l'extension faisant l'objet de la présente demande de crédit de construction avec quelques petits mots sur les chiffres qui vous sont présentés :

- la construction est estimée à CHF 6'940'000.- ;
- les plus-values sont estimées à CHF 440'000.- ; celles-ci comprennent notamment un surcoût des matériaux liés au COVID pour CHF 200'000.-, la location de pavillons pour 4 salles de classe pour CHF 80'000.-, l'adaptation du parking selon discussion avec le SMO pour CHF 50'000.- et un bassin de rétention « au sol » pour CHF 110'000.- ;
- les subventions sont estimées à CHF 500'000.-.

Vous le comprendrez donc : ce crédit de construction marque le début de la concrétisation de la politique scolaire de la Commune de Gibloux.

La suite de la procédure est la suivante : après le vote sur le crédit de construction, et si vous l'acceptez, les pavillons seront mis à l'enquête. Ceux-ci seront mis en place à la fin de l'année scolaire actuelle. Les travaux de construction à proprement parler débiteront à la fin de l'année scolaire actuelle. Il est prévu que ceux-ci se terminent à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Dès la fin desdits travaux, ceux de l'ancien bâtiment devraient être entrepris.

Je me permets enfin une remarque : vous votez ce soir un crédit de construction global. Ainsi, les détails tels que la couleur du bâtiment ou les stores, seront repris et discutés par la Commission de bâtisse.

Je reste à votre disposition pour toute question et vous précise que le bureau Aviolat Chaperon Escobar, auteur du projet, est présent pour toute question technique que vous pourriez avoir. »

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Krayenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné sous l'angle financier cet objet qui s'inscrit dans la politique scolaire et extrascolaire développée par le Conseil communal. Elle ne se prononce par contre pas sur l'opportunité de l'investissement.

Elle prend note que sur le montant du devis qui s'élève à CHF 6'940'000.- TTC s'ajoutent des plus-values pour un montant de CHF 440'000.-. Ces plus-values sont dues à des modifications des infrastructures communales, à l'installation de pavillons provisoires, à l'augmentation des prix des fournitures liées au COVID et à l'adaptation du parking. Le taux d'intérêt retenu est de 1% ce qui peut paraître modeste au vu du bas niveau des taux actuels et de la durée de vie probable de l'investissement. Déduction faite du crédit d'étude déjà approuvé, le crédit d'engagement demandé s'élève à CHF 7'000'000.-. L'octroi prévisible de subventions cantonales liées à la construction des classes est estimé à CHF 500'000.-.

Sous l'angle financier, la commission financière préavise positivement ce crédit d'engagement de CHF 7'000'000.-. »

Discussion :

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

Le cercle de Rossens remercie le Conseil communal pour les documents reçus et souhaite connaître le mode de financement de cet objet.

Il demande qu'à l'avenir le financement soit inscrit dans les messages du Conseil communal pour les demandes de crédit.

M. Julien Gremaud

Dès le moment où des montants seront à disposition, ils seront utilisés. Il n'y aura pas de crédit demandé s'il y a la disponibilité sur les comptes de la commune.

Il est pris note pour les futurs projets de mentionner le financement dans le message adressé au Conseil général.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 7'000'000.- pour les travaux concernant l'extension du centre scolaire de Rossens ?

La dépense de CHF 7'000'000.- est acceptée à la majorité évidente.

2.2 Rueyres-st-Laurent – réfection de la Route du Glèbe – crédit d'étude

Présentation du dossier par M. Yves Rumo

La demande de ce crédit d'étude est liée aux intempéries du mois de juillet 2021 engendrant l'effondrement de la Route du Glèbe. Le montant d'étude de CHF 95'000.- concerne le géologue et l'ingénieur pour une estimation des coûts globaux à réaliser entre CHF 2'000'000.- à CHF 2'300'000.-.

Il est prévu trois phases pour la réalisation des travaux. L'idée est de présenter la demande de crédit globale des travaux à effectuer à la séance de décembre 2021 afin de pouvoir réaliser la première phase qui consiste à la consolidation de la route par une paroi berlinoise pour un montant de CHF 400'000.- dans la première partie de l'année 2022 afin de permettre à nouveau la circulation en 2022 déjà afin d'éviter de mettre en place toute la réalisation définitive de la route qui demanderait une fermeture de la route jusqu'à fin 2022. Le financement pourrait être ainsi étalé dans le temps, 2022, 2023, même 2024.

Selon l'étude, il faudra ensuite procéder à des forages afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres effondrements de la route.

Rapport de la commission financière :

M. Pascal Kraysenbühl, président

« Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo, art.72), la commission financière a examiné cet objet sous l'angle financier. Elle ne se prononce par contre pas sur l'opportunité de l'investissement.

Le 15 juillet 2021, la route du Glèbe à Rueyres-St-Laurent a subi un important glissement de terrain qui a entraîné son impraticabilité et, par conséquent, sa fermeture. La commission financière a examiné le crédit d'étude pour l'assainissement de cette route qui se fera en plusieurs étapes.

Elle constate que les honoraires de l'ingénieur se montent à CHF 90'000.- plus CHF 5000.- de réserve soit CHF 95'000.-. Elle estime que ce montant est fort élevé. La commission relève que, dans le message du Conseil communal, aucun coût total des travaux n'est mentionné. Cependant, suite aux explications fournies par M. Yves Rumo, Conseiller communal en charge du dossier, il s'avère que ce crédit d'étude doit permettre d'estimer plus précisément les coûts de remise en état qui pourraient se situer entre 2 et 2,5 millions de francs. Ainsi le montant de ce crédit d'étude paraît justifié. Par contre, la commission financière est d'avis que l'étude doit présenter différentes alternatives de réalisation.

Sous réserve de la présentation suite à l'étude d'alternatives par le Service concerné, la commission financière préavis positivement ce crédit d'étude de CHF 95'000.-. »

Discussion :

M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

Il adresse ses remerciements à M. Rumo pour cette présentation et souhaite apporter quelques informations complémentaires.

La route a été construite en 1986 pour un coût de CHF 610'305.-. Par la suite, cette route a toujours été source de préoccupation dont voici les coûts réalisés :

- 2009, nettoyage des conduites et drainage, CHF 7'200.-
- 2010, renforcement du talus, pose de bille de sapin, CHF 19'600.-
- 2011, nettoyage des conduites, CHF 6'700.-
- 2012, bitume, CHF 18'700.-
- 2013, mur de soutènement, remise en état des barrières de sécurité, CHF 17'900.-
- 2014, nettoyage, curage des canalisations et remplacements des conduites défectueuses, CHF 13'450.-

Vu la topographie et la dangerosité de l'endroit, il est tout à fait opportun d'entreprendre une rénovation adéquate. Il s'agit aussi de l'accès ou sortie principale de Villarsel-le-Gibloux pour les personnes utilisant la N12 sortie Rossens.

Il est demandé de soutenir cette proposition.

M. Gilles Barras représentant le cercle de Farvagny

Le cercle se demande pourquoi il n'y a eu qu'une demande de devis à un seul bureau d'ingénieur ? Et pourquoi ne pas avoir impliquées les ingénieures que nous avons au sein de la commune ?

Il est aussi demandé partir sur un projet plus modeste : seulement une voie, interdit aux poids lourds ou autres.

Le cercle soutient la réalisation de l'assainissement de la route du Glèbe mais l'enveloppe totale lui paraît très élevée.

M. Laurent Schwaller représentant le cercle de Rossens

Le cercle de Rossens souhaite savoir si dans la demande de crédit d'étude de CHF 95'000.- tout est inclus (géologue, génie civile, réseaux d'eau) afin d'avoir une vue d'ensemble pour le projet.

Comme déjà annoncé dans la demande du crédit pour l'extension du centre scolaire de Rossens il souhaite également avoir le mode de financement.

M. Yves Rumo

Pour répondre à M. Gilles Barras :

Il a été pallié au plus urgent, plusieurs demandes ont été faites auprès d'ingénieurs et géologues avec des retours négatifs pour une transmission d'offre dans les temps demandés et afin de débiter rapidement les travaux, il a été décidé de prendre les bureaux avec lesquels la commune a l'habitude de travailler.

Une étude sera réalisée pour la direction en sens unique sans oublier qu'il s'agit également d'une ligne de bus. Des détails seront donnés à la fin de l'étude.

Pour répondre à M. Laurent Schwaller :

Le montant proposé contient pour les deux bureaux mandatés l'étude depuis l'appel d'offre jusqu'à la mise à l'enquête. Pour la suite, il faudra compter environ CHF 40'000.- (CHF 20'000.- par bureau) pour la réalisation et le suivi du projet jusqu'à sa remise en état.

Il est aussi pris note de la demande concernant le financement dans le message.

Décision :

Acceptez-vous la dépense de CHF 95'000.- pour le crédit d'étude concernant la réfection de la Route du Glèbe à Rueyres-st-Laurent ?

La dépense de CHF 95'000.- est acceptée à la majorité évidente.

3. **Demande de délégation de compétence pour la vente du domaine d'Illens**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4. **Proposition selon l'art. 27 du Règlement du Conseil général de M. Jacques Frioud représentant le cercle de Rossens demandant la création d'une commission nature et environnement du Conseil général**

Le Bureau préavise de recevoir la proposition ; il s'agit par ailleurs bien d'une commission spéciale du Conseil général au sens de l'art. 27 du règlement du Conseil général.

M. Jacques Frioud

« Hier, nous avons reçu les réponses du conseil communal sur 14 de nos questions encore ouvertes. La moitié d'entre elles concernaient les thématiques de la nature et de l'environnement au sens large.

Je vois donc que le sujet nous préoccupe beaucoup et que le Conseil communal tente d'éclairer nos lanternes. Nous nous rendons compte que la commune fait déjà de nombreux efforts pour la préservation de la nature, ce qui est réjouissant.

Mais je vois aussi les limites de l'organisation actuelle : des conseillers communaux beaucoup sollicités, un gros turn-over au sein du service technique et aucune commission ad hoc pour réfléchir, proposer des idées, lancer des projets, chercher des financements, relayer l'information venant tant de la population que du canton. Une commission qui

pourrait agir de manière transversale avec celles de l'aménagement du territoire et de la mobilité par exemple. Oui, cette commission nature et environnement demandée lors de la 1e séance de cette législature permettrait de combler ces lacunes.

C'est pourquoi je vous invite tous, au nom du cercle de Rossens, à voter pour cette nouvelle commission. Elle se chargerait

- de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune

- de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques

- d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable

Elle serait composée de 7 membres. Le Conseil communal serait invité aux séances, avec voix consultative.

Chaque cercle a été abordé et tous proposent un à deux candidats. »

Discussion :

M. Ludovic Michel représentant le cercle de Le Glèbe

« Nous nous demandons quels seront les réels objectifs de cette nouvelle commission et qu'est-ce qu'elle pourra apporter concrètement de plus à notre commune ? Comme objectifs généraux il est mentionné :

"valoriser le patrimoine naturel et paysage de la commune" ==> ces objectifs doivent être appliqués dans la commission de l'aménagement du territoire.

"de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques" ==> nous ne comprenons pas l'objectif ici, il n'est pas nécessaire d'avoir une commission pour sensibiliser la population.

"d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable" ==> pourront nous vraiment modifier ou imposer des règles qui sont données par la confédération, le canton ou le service des forêts? En outre, le développement durable comprend également les aspects sociaux et économiques. Aussi, les commissions de l'énergie et des transports peuvent également aborder/traiter cette thématique.

Aussi, le groupe du Glèbe propose de refuser cette proposition. »

M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

Le cercle soutient à l'unanimité la création de cette commission nature et environnement. Ses objectifs paraissent en totale adéquation avec les enjeux actuels de notre société. Le cercle est convaincu que d'intégrer au plutôt et de manière systémique les réflexions environnementales est la meilleure manière de valoriser les nombreux atouts de notre commune. La création d'une telle commission est donc la bienvenue pour être source de proposition et cela en bonne collaboration avec notre exécutif communal.

M. Jacques Frioud

En s'engageant en tant que conseiller général, il a pris des renseignements dans divers services et secteurs et s'est rendu compte que cette thématique n'était pas ou peu abordée. Il demande à ce que nous soyons ambitieux pour proposer des choses intéressantes.

Décision :

Acceptez-vous la création d'une commission nature et environnement du Conseil général ?

La création de la commission est acceptée à la majorité évidente

L'auteur de la proposition propose que cette commission soit composée de 7 membres.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de 7 membres pour cette commission ?

La proposition est acceptée à la majorité évidente

Les cercles proposent les membres suivants :

- Le Glèbe, M. Stiobban Godel
- Farvagny, MM Didier Gobet et Patric Neuhaus
- Rossens, MM Jacques Frioud et Elias Pesenti
- Vuisternens-en-Ogoz, Mme Caroline Spicher
- Corpataux-Magnedens, M. Florian Clerc

Vote :

Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Caroline Spicher et MM Stiobban Godel, Didier Gobet, Patric Neuhaus, Jacques Frioud, Elias Pesenti, Florian Clerc, sont élus tacitement comme membres de la commission nature et environnement ».

5. **Propositions selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général de M. Florian Clerc représentant le cercle de Corpataux-Magnedens demandant de préparer et faire voter dès que possible le crédit d'investissement pour la réalisation des aménagements de modération de trafic à Magnedens et de faire voter les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation des aménagements de modération de trafic des villages de Vuisternens-en-Ogoz, Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-st-Laurent, Villarsel-le-Gibloux et Villarlod au plus tard un an après la finalisation de l'étude en cours**

Le Bureau préavise de recevable la proposition.

M. Florian Clerc

Il ne revient pas sur les détails de la proposition, mais souhaite souligner que la mise à niveau demandée en termes d'aménagements de modération de trafic répond à une réelle demande d'un grand nombre de nos citoyens en particulier ceux habitants les secteurs concernés. Le cercle de Corpataux-Magnedens invite à soutenir cette proposition.

Discussion :

M. Philippe Cuany représentant le cercle de Farvagny

Le cercle de Farvagny soutient la mise en place dans les meilleurs délais des aménagements nécessaires pour sécuriser la circulation piétonne et routière dans nos villages. Outre les villages mentionnés dans la proposition, il est demandé de prendre également en considération les villages de Posat, Grenilles et Farvagny-le-Petit qui ont aussi des besoins à ce niveau.

Il s'agit d'une remarque qui ne requiert pas de réponse de la part du Conseil communal.

M. Stiobban Godel Le Glèbe à titre personnel

« En préambule je tiens à indiquer que je n'ai aucune animosité particulière pour les zones 30 là où elles sont utiles.

Je tiens simplement à relever que certains éléments de modération de trafic peuvent être problématiques.

Nous sommes dans une commune campagnarde et dès lors il arrive que certains convois agricoles particulièrement larges mais lents, comme une moissonneuse-batteuse par exemple, utilisent les routes de nos villages.

J'appelle donc à ce que le rapport et la réalisation des mesures tiennent compte de ces utilisateurs ponctuels et que leurs passages ne deviennent pas dangereux voire impossibles.

Concernant la proposition en elle-même, j'adhère au constat de base. Une réflexion et la mise en place de mesure pour assurer la sécurité de tous les usagers des routes et de leurs abords est primordiale. Le rapport est d'ailleurs en cours d'élaboration.

Ce qui ne me convainc pas, c'est le délai d'un an demandé pour le vote des crédits d'engagement des mesures une fois le rapport en main communale.

Nous devons laisser une marge de manœuvre au Conseil communal pour pouvoir prioriser les investissements concernant la modération de trafic.

Je doute que d'un point de vue financier et pratique, vouloir faire voter les crédits d'engagement de l'ensemble des mesures en une année soit l'idéal.

Des membres du législatif ont à plusieurs reprises demandé à ce que les crédits d'engagement votés soient réalisés dans l'année. Avec cette proposition, nous allons créer la situation inverse. Il y a fort à parier que la construction en soit sur l'ensemble des villages mentionnés dure plus d'une année.

Sans compter que le coût des mesures risque d'être élevé. N'aurons-nous pas besoin de cet argent pour des investissements urgents ou hors de notre contrôle, par exemple pour réparer des dégâts naturels aux infrastructures communales.

Je suis convaincu que l'exécutif a compris que le Conseil général souhaite des mesures rapides. Mais accordons-lui notre confiance pour que ces investissements soient réalisés rapidement tout en tenant compte des aspects financiers et de construction.

Je vous invite donc à rejeter la présente proposition. »

M. Yves Rumo

Le Bureau Team Plus est mandaté pour l'étude de ce dossier qui devrait aboutir d'ici le premier trimestre 2022. Le village de Magnedens fait partie de cette étude et un dossier de mise à l'enquête pour ce village devrait être déposé d'ici le mois de décembre 2021.

Le résultat de cette étude permettra au Conseil communal de mener une réflexion à la priorisation des travaux à effectuer intégrant les différentes synergies comme les arrêts de bus.

Le Conseil communal est conscient qu'il doit agir pour les villages qui n'ont pas encore de zone 30 ou qu'il n'y a pas eu non plus de réflexion par rapport à une adaptation de vitesse. Il souhaite cependant prioriser les degrés d'urgence par rapport à l'étude dans chacun des villages pour aboutir à plus long terme sur la réalisation totale des zones 30. De tout réaliser en une année ne sera pas possible.

Décision :

Acceptez-vous la proposition de M. Florian Clerc telle que présentée ?

La proposition de M. Florian Clerc est acceptée à la majorité évidente.

6. **Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général de M. Cédric Dubuis représentant le cercle de Le Glèbe demandant d'accorder CHF 500.- par personne sous forme de bons auprès d'une compagnie de transport public aux jeunes âgés entre 16 et 25 ans**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. Informations et communications du Conseil communal

Situation du Home médicalisé du Gibloux (HMG), Mme Diana Carbonnier

« Le début de la législature a commencé à la mi-juin pour le nouveau comité de direction et son président, M. Bernard Eltschinger. Un état des lieux, un suivi des nouvelles orientations prises par la direction intérimaire et leur validation ont été les principaux objets des préoccupations du nouveau comité.

Je peux le dire aujourd'hui : le calme et la sérénité sont revenus au HMG. Grâce à l'excellent travail de M. Meyer, directeur ad intérim bénéficiant d'une large expérience de conduite de home, ainsi qu'au Président M. Bernard Eltschinger, connaissant parfaitement l'historique de notre région et de ses institutions, un nouveau cap a pu être donné à ce grand bateau qu'est le HMG. Une série de mesures pour améliorer la communication avec le personnel et l'écoute des résident-e-s ont permis d'améliorer fortement la situation pour toutes les parties. La nouvelle direction et le comité de direction proposeront une vision pour l'avenir du HMG, vision en cours d'élaboration et qui devrait être présentée d'ici la fin de l'année.

Je relève quelques points particuliers :

- *En termes administratif :*
 - o *Le poste de directeur-trice a été mis au concours ; le processus est accompagné par une agence de recrutement ; 12 candidat-e-s potentiel-le-s ont été retenus pour une première rencontre, puis 7 lors d'une deuxième rencontre ; le comité de direction rencontrera les ultimes candidatures retenues dans le courant du mois d'octobre.*
 - o *L'infirmier-chef a quant à lui débuté ses activités le 1^{er} août dernier ;*
 - o *Une ICUS a débuté son activité en septembre ; les trois autres ICUS débiteront leur activité de manière échelonnée d'ici le 1^{er} novembre 2021 ;*
 - o *Le secteur administratif a également été renforcé avec l'engagement de deux collaboratrices, représentant au total un 0.8 EPT supplémentaire.*
- *En termes de vie du home :*
 - o *Les services tendent à coller au plus près des résidents ; par exemple, une plus grande écoute leur est faite notamment quant à leurs envies culinaires ou leur confort au sein du Home ;*
 - o *La direction intérimaire a procédé à une large campagne de communication auprès des familles pour expliquer la situation actuelle du home et rester à leur écoute ;*
 - o *Le taux de remplissage est de 100% depuis le 1^{er} août 2021, ce qui correspond à l'arrivée du nouvel infirmier chef ;*
 - o *Dans le cadre des 30 ans du HMG, une journée portes-ouvertes a eu lieu ce 24 septembre 2021, journée qui a rencontré un franc succès ;*
 - o *De même, une sortie du personnel a été proposée, en 2 groupes, auxquelles 85 personnes ont pris part. Les retours reçus ont été très positifs et les liens ont pu être renforcés.*

Lors des séances de Conseil général du mois de décembre, le Conseil communal vous transmettra un nouveau point de situation et le bulletin communal du mois de décembre intégrera également une communication large en lien avec la situation de notre HMG. »

Départ de La Pati SA de Rossens pour Payerne, M. Jacques Crausaz

La commune a appris, comme tout le monde, par l'article dans La Liberté du 30 juin 2021 des nouveaux projets de La Pati SA. Cette entreprise a été fondée en 2005, elle installe et équipe des patinoires mobiles et fixes et elle emploie 30 collaborateurs.

Sur le territoire de Gibloux, l'entreprise est locataire de VR Group dans la zone d'activité de Combernesse, c'est une belle et prometteuse entreprise et le Conseil communal regrette de la voir partir.

L'article de La Liberté pouvait laisser croire que l'entreprise partait à cause de la commune, ce qui n'est pas le cas.

Le Conseil communal traite avec diligence et très attentivement toutes les demandes des entreprises installées souhaitant se développer et celles qui souhaitent s'y installer. Il convient de relever que les terrains en zone d'activité encore disponibles sont très majoritairement en mains privées.

La Pati SA souhaitait regrouper sur un même site, les bâtiments ainsi qu'une patinoire publique, ce qui n'est pas possible dans la zone actuelle de la Longivue.

La commune de Payerne a fait bon accueil à La Pati SA en offrant d'excellentes conditions.

Il y a aussi la liberté de l'entrepreneur de s'installer dans une région qui présente des conditions cadres idéales à ses yeux et le Conseil communal respecte cette liberté. Il souhaite plein succès à l'entreprise et à son directeur.

Rénovation de l'ancienne école de Rossens, M. Julien Gremaud

À ce jour, le coût estimatif affiné pour la rénovation de l'ancienne école de Rossens est de CHF 2'000'000.- auxquels il faut retrancher un montant de subvention estimé à CHF 200'000.-. Il s'agit là d'une estimation « maximale » intégrant une rénovation totale du bâtiment en ayant une attention particulière sur les aspects énergétiques. Le projet sera maintenant soumis à la commission de l'énergie et à la commission des affaires scolaires et extrascolaires afin que le Conseil communal arrête le cahier des charges définitif en vue de la suite de la procédure quant à ce bâtiment.

Information sur les intempéries de cet été, M. Fabien Schafer

« Les premiers mois de cette législature furent intenses pour notre Commune. Je relève en particulier le fait que notre territoire n'a pas été épargné par de nombreuses intempéries, dont des pluies « centennales ». Certains propriétaires ont été durement touchés, tout comme les infrastructures routières, en particulier la liaison « Rueyres-St-Laurent – Villarsel-le-Gibloux ». Concernant cette dernière, les dégâts sont conséquents et les travaux nécessiteront du temps, mais nous œuvrons pour rétablir la connexion au plus vite, ce point ayant d'ailleurs déjà été abordé ce soir. En outre, notre réseau d'eau a également été touché par ces intempéries qui ont provoqué une pollution d'une de nos sources.

Un article plus détaillé sera intégré au prochain bulletin communal afin d'informer la population. Je relève néanmoins d'ores et déjà ce qui suit :

➤ *En termes d'historique tout d'abord :*

- *Une pollution d'une partie du réseau d'eau communal a été détectée le jeudi 15 juillet 2021, en fin de journée, dans les secteurs de Farvagny-le-Grand (haute pression), Farvagny-le-Petit et Grenilles.*

Une communication a aussitôt été mise en place par distribution d'un avis à chaque ménage concerné afin de déclarer l'eau non potable. L'édilité a été recrutée pour cette action.

Un Etat-Major de crise a été mis sur pied afin de gérer cette situation, composé de MM. Yves Rumo, Vice-Syndic, et Roger Berset, Conseiller communal en charge des eaux, ainsi que Mmes Brigitte Cottet, secrétaire générale, et Sheila Demierre, Cheffe du Service technique ; j'ai assuré la présidence de ce grémium.

Une nouvelle information à la population touchée par cette pollution a été effectuée le vendredi 16 juillet 2021 indiquant que les analyses effectuées étaient en cours par les

services cantonaux et que l'eau pouvait être utilisée pour tout usage mais devait impérativement être bouillie avant d'être consommée.

Toutes les mesures nécessaires à l'identification de la cause du problème ont immédiatement été prises, en collaboration avec le Laboratoire cantonal et l'entreprise SINEF SA. Les résultats des analyses étaient attendus le samedi 17 juillet 2021 à midi.

- Le samedi 17 juillet 2021, l'Etat-Major de crise s'est réuni à l'administration communale à midi. Mais au lieu de lever les mesures comme espéré, le Chimiste cantonal a annoncé une contamination de l'eau par des bactéries nécessitant un traitement du réseau, en élargissant le périmètre des villages concernés par la pollution aux localités de Corpataux, Magnedens, Rossens et Farvagny-le-Grand dans son intégralité. Toutes les mesures utiles ont alors été prises pour résoudre le problème dans les plus brefs délais, en collaboration avec le Laboratoire cantonal et SINEF SA.

Une communication a immédiatement été effectuée par distribution d'un avis à tous les ménages du périmètre concerné. Les sapeurs-pompiers du CSP Gibloux ont dû être mobilisés pour effectuer un porte-à-porte auprès de l'ensemble des ménages concernés. En outre, des points d'informations ont été mis en place dans chaque village ainsi qu'une communication en continu sur le site internet.

Depuis le jeudi 15 juillet 2021 à 18h30, l'alimentation en eau a été assurée par le réservoir de Bouleyres, la production du réservoir de Kaisa ne pouvant plus être consommée. Une purge générale du réseau a été effectuée le vendredi après-midi par SINEF SA. Les réservoirs vides ont été nettoyés.

- Le 22 juillet 2021 en toute fin de journée, les résultats des analyses des derniers échantillons prélevés ont indiqué que l'eau du réseau communal était à nouveau de qualité irréprochable et donc parfaitement consommable sans restriction. L'information a immédiatement été relayée auprès de la population, mettant un terme à cette crise.
 - En termes de causes de la pollution :
- Cet événement est lié aux intempéries exceptionnelles qui ont sévi dans notre région durant ce mois de juillet. Ces fortes précipitations ont saturé les terrains qui permettent normalement de filtrer l'eau de surface avant qu'elle ne se trouve dans la nappe phréatique. En particulier, la source « En Kaisa » a été polluée. La configuration des puits de ce secteur, situés dans une cuvette, a fort probablement amplifié la contamination. Il est à relever que, suite à l'inspection des services cantonaux compétents, aucun problème de conception ou de gestion des installations n'a été identifié. Dès lors, il sied de constater que cette crise émane d'un événement climatique extraordinaire. Des dommages à nos installations, notamment au puits d'En Kaisa, ont été relevés et les travaux à réaliser seront prioritaires dans le cadre des interventions liées au PIEP.

Encore une précision : le réseau d'eau a été principalement contaminé par les bactéries fécales suivantes : *Escherichia coli* et *Enterococcus spp.* Il s'agit de germes indicateurs de contamination par principalement des eaux de surface ou usées. A noter qu'il y aurait pu y avoir également d'autres germes pathogènes en quantité minimales mais qui n'ont pas été identifiées.

Il est encore précisé que conformément aux articles 7 et 9 du règlement lié à l'eau potable, la commune n'encourt aucune responsabilité quant aux dommages éventuels et perturbations subis par les installations de traitement des propriétaires.

Enfin, s'agissant des coûts liés à ces événements exceptionnels, il y aura des dépassements budgétaires, principalement en lien avec l'exploitation de notre réseau d'eau ainsi que les soldes des pompiers. Ces éléments et facturations sont encore en cours et seront détaillés dans le cadre des comptes 2021.

➤ *En conclusion*

Si la situation a pu être rétablie après quelques jours, la résolution de cette crise a nécessité une mobilisation importante de nos ressources. Le Conseil communal adresse ses remerciements à la population pour sa compréhension face à cet événement exceptionnel. De même, le Conseil communal adresse ses remerciements aux services communaux, aux mandataires ainsi que particulièrement aux sapeurs-pompiers pour leur engagement durant cette crise. »

Personnel communal, changement au sein du Service technique, M. Fabien Schafer
Nous avons reçu à la fin août la démission de Mme Sheila Demierre, actuelle Cheffe du Service technique jusqu'à fin octobre 2021. Celle-ci a été nommée ingénieure cantonale dans le canton du Jura, par ailleurs beaucoup plus proche de son lieu de domicile. De même, nous avons reçu la démission de la Cheffe de la section Urbanisme et Police des constructions, Mme Anne-Sophie Gillard. Le Conseil communal a immédiatement mis ces postes au concours et la procédure est en cours.

Ces départs relèvent malgré tout une surcharge chronique de nos services, et en particulier de notre Service technique, ce qui rend les exigences du poste élevées. Le début de la législature est récent et notre action dès lors limitée, mais nous avons néanmoins procédé à un état des lieux général de la situation et intégré ces problèmes dans nos réflexions en lien avec la mise en œuvre de l'audit communal.

Information sur l'audit communal, M. Fabien Schafer

En lien avec cette question générale de l'organisation de notre administration, nous vous rappelons, comme annoncé par courriel, que nous tiendrons une séance d'information à destination uniquement du Conseil général le mercredi 10 novembre 2021 à 19h00, salle communale de Farvagny-le-Grand.

Concernant les séances d'informations, la Présidente rappelle que durant la précédente législature, le Conseil général avait demandé de bien distinguer les séances d'information, destinées à la population et les séances d'information à l'attention du Conseil général, faisant référence à la demande du Bureau figurant aux pages 40 et 41 du procès-verbal de la séance du 27-28 mai 2020.

Le Bureau est d'avis que ce genre de séance devrait lui être communiquée pour voir dans quelle mesure on peut l'intégrer dans l'agenda ordinaire des séances du Conseil général.

8. Informations et communications du Bureau

La prochaine séance du Conseil général pour les budgets est fixée au lundi 6 décembre 2021 avec une séance de relevé le 7 décembre 2021.

Le Bureau a validé la tenue des séances pour le futur dans la salle communale à Farvagny-le-Grand.

La Présidente profite de ce point pour remettre, officiellement, à M. Julien Gremaud, ancien président du Conseil général et nouveau Conseiller communal, le cadeau que le Bureau tenait à lui adresser à la fin de la législature.

9. Divers

- M. Claude Chassot Le Glèbe à titre personnel

Il fait référence aux mises au concours du poste de chef-fe du service technique et du poste de chef-fe de la section urbanisme et police des constructions, postes très importants au sein de l'administration, publiées en septembre 2021.

Il demande si à l'instar de l'Etat de Fribourg dont certains services ont eu recours à des mandataires externes pouvant apporter de l'aide, le Conseil communal est ouvert à demander une prestation de tiers tant que les postes ne sont pas repourvus.

M. Fabien Schafer

La commune s'appuie déjà sur des bureaux spécialisés selon les dossiers. Cependant, il y a toute une série de travaux qui ne peuvent pas être sous-traités.

Si les postes ne pouvaient pas être repourvus à court terme, même si c'est en bonne voie, la commune devra trouver une mesure compensatoire pour continuer à assumer les obligations.

La priorité première comme déjà mentionnée est de remettre un cadre à l'administration communale.

- Mme Anne Dafflon représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

Le cercle propose la création d'une commission du Conseil général pour le patrimoine et les bâtiments communaux. Chaque cercle aurait au moins un-e représentant-e. La commission aurait pour tâche entre autres de faire des propositions pour l'utilisation du bâti communal en collaboration avec la population et les sociétés villageoises, qu'elle consulterait selon des modalités à définir par elle-même. Les travaux de la commission seront présentés au Conseil général et un rapport établi à l'attention du Conseil communal.

- M. Philippe Savoy Corpataux-Magnedens à titre personnel

Dans un esprit de bonne collaboration et de critiques également positives, il remercie le Conseil communal pour sa clairvoyance quant au report du point 3 de l'ordre du jour.

L'intégration dans une réflexion large en lien avec les objectifs du développement communal est nécessaire afin de pouvoir se déterminer quant au bien-fondé ou non d'une telle vente. Des remerciements pour cette temporisation qui permettra de penser notre commune en connaissance de cause pour les décennies à venir.

- M. Philippe Savoy représentant le cercle de Corpataux-Magnedens

« Proposition concernant l'établissement d'une stratégie pour le tourisme doux au sein de notre commune. Lors de l'assermentation des membres du Conseil général de Gibloux, le Conseiller d'Etat Didier Castella nous disait : « Le premier maillon de la solidarité communale, ce sont les infrastructures (...) ». Le Préfet Carl-Alex Ridoré nous rappelait que le centre de gravité du canton se situait à Farvagny et que nous habitons une magnifique région touristique. Nous proposons donc à la commune de penser aux infrastructures douces et durables. Nous proposons qu'elle établisse une stratégie de développement du tourisme doux au sein de notre commune en définissant ce qui pourrait être réalisé et à quelle échéance. Exemples : développement du chemin pédestre entre tous les villages (le projet existe déjà), liaison du « Tour de la Tuffière » au « Tour du lac de la Gruyère », développement du site d'Illens, passerelle reliant le château d'Illens aux ruines d'Arconciel, chemin VTT (en dehors des forêts ?), etc... »

Un plan financier et de réalisation lié à ces projets sera réparti dans le temps. Cette stratégie pourrait/devrait s'appuyer sur une participation citoyenne et en lien avec la promotion touristique cantonale. »

- M. Cédric Dubuis Le Glèbe à titre personnel

Suite au retrait du point 6 de cet ordre du jour, M. Dubuis fait part d'une nouvelle proposition :

Juvenis :

Faits

Résultat financier bénéfice fr. 2'156'420.52 comptes 2020 ainsi qu'une réserve COVID non utilisée. Une situation difficile vécue par nos jeunes du Gibloux durant cette année particulière

Raison

Les jeunes du Gibloux se sont montrés exemplaires durant cette année de pandémie. Ils ont aidé et ils ont été les victimes des mesures imposées par nos autorités. Ils sont l'avenir de notre commune. Encourager l'usage des transports publics pour les jeunes.

Proposition

Accorder une subvention de 25% (maximum 500.-) sur un abonnement de transport annuel nominatif, aux jeunes dès fin de la scolarité obligatoire et jusqu'à 25 ans. Conditions : domicilié dans la commune au moment de la demande. Ledit jeune doit faire valoir son intérêt auprès de la commune d'une manière simple.

La commune devra, si la proposition est acceptée, publier cette offre sur le site internet et au minimum 2x dans le bulletin communal

L'offre couvre l'année scolaire 2021-2022. Les personnes doivent faire parvenir une copie de l'abonnement et de la quittance d'achat. L'idée serait de pérenniser cette pratique pour les années à venir.

Quelques chiffres et exemples

Prix abonnement général CFF jeune : 2'650.- x 25% = 662.50 (=> 500.-)

Prix abonnement 5 zones : 1'269.- x 25% = 317.25

Cela concerne 994 jeunes de la commune.

- Mme Catherine Ducrest Rossens à titre personnel

Elle a pris acte du report de l'objet mentionné au point 3 de l'ordre du jour et demande quelle est la feuille de route prévue par le Conseil communal concernant la réfection du toit de l'habitation. En l'état, ni les locataires qui ne sont pas chez eux, ni la commune qui n'a pas de crédit ne peuvent entreprendre des travaux. Depuis le temps que nous en parlons, et pour être allée sur place, cette demande est clairement à mettre dans la case « urgent et important » des projets à réaliser.

- Mme Marianne Pittet Le Glèbe à titre personnel

« J'aimerais attirer votre attention sur deux tronçons de routes communales à Villarlod, particulièrement dangereux pour les piétons et plus spécifiquement pour les enfants qui vont prendre le bus pour se rendre à l'école. »

Il s'agit :

1. La route du Gibloux : la limitation 50km/h s'arrête juste en dessus du numéro 27. Au-delà et jusqu'à l'entrée de la forêt, englobant le quartier des Planches, ainsi que de l'autre côté, sur la route menant au télési, la vitesse autorisée est de 80km/h sur une route de 5m de large puis de 3m.
2. La rue Saint-Michel : qui est dans les deux sens, sans trottoir, et qui représente un danger tout particulièrement au virage sans visibilité avec la route du Gibloux.
A l'heure où partout ailleurs, les enfants sont encouragés à se rendre à l'école à pied, à Villarlod, leur sécurité n'est pas garantie.
Est-il possible de prioriser ces deux secteurs ? et de faire les démarches au plus vite auprès des autorités compétentes ? afin qu'une limitation à 50Km/h soit à nouveau instaurée sur toute la route du Gibloux et qu'un sens unique soit placé au début de la rue Saint-Michel, au niveau de l'église. »

- Mme Marianne Pittet Le Glèbe à titre personnel
« Collecte des déchets spéciaux à la déchetterie de Farvagny.
Une petite déconvenue m'a été arrivée la semaine dernière lorsque j'ai voulu me débarrasser de mes vieux restes de peinture.
Jusqu'à tout récemment, et conformément à l'art 5 du règlement d'application relatif à la gestion des déchets, il était possible de les déposer à la déchetterie de Farvagny.
Or, selon le dernier MémoDéchets de la Commune, les habitants doivent désormais se déplacer à Romont, dans un cadre horaire très restreint ou sur rendez-vous.
Cette nouvelle disposition fait suite, semble-t-il, à une publication du service de l'environnement du canton, appelé « Elimination des déchets spéciaux des ménages - essai pilote de collectes mobiles » dont les termes sont pour le moins peu clairs. Le terme « mobile » en particulier.
Est-ce que la décision d'arrêter d'offrir ce service aux habitants est définitive ?
Et subsidiairement, une commune plus grande que Romont, soit dit en passant, ne doit-elle pas disposer d'un service de collecte des déchets spéciaux ?

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h50.

Approuvé, le ...6 décembre 2021...

La Secrétaire


Nadia Galley

La Présidente


Sophie Tritten